

Terrain de football synthétique confié au groupement d'entreprise Kerleroux – Art Dan

En préambule, les élus adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du lundi 29 avril 2019.

Finances,

M. Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission

Des frais d'études de 7.680 €, datant de l'année 2018 sont transférés au compte 23 pour pouvoir récupérer la TVA sur la dépense

Aménagement du Bourg, Urbanisme et Bâtiments Non-Sportifs

M. Gilbert Miossec, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission

Proposition d'inscription de la rue de Messinou (budget de 46.753 Euros, réalisation sur juillet-septembre 2019) au titre de la subvention « Amendes de Police » (6.509 €. rapportés en 2018).

Rue du Guéven, l'effacement des réseaux démarre début juillet 2019 (budget de 32.400 €) suivi à l'automne par la réfection de l'éclairage public (budget de 32.000 €.).

Parallèlement les canalisations d'assainissement et d'eau potable seront changées, effectués par l'entreprise TPC Ouest pour 234.960 €.H.T.

Une servitude pour passage de canalisation des eaux usées est actée sur la propriété des Consorts Milin à Lanorgant.

Sur le pignon nord de la Mairie, une plaque est installée à la rentrée « Espace Frère Zoël » pour rappeler l'investissement de cet instituteur, Aurélien Hamon, de 1842 à 1851.

Samedi 29 juin se tient au centre-bourg l'après-midi des festivités « Plouvorn est dans la Place » avec des commentaires et réactions demandées sur les aménagements en centre-bourg ; à suivre en fin d'après-midi se tient la Fête de la Musique Place du Marché.

Action Culturelle, Bâtiment et Espaces de Sports et de Loisirs

M. Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission

Le terrain de football synthétique de Bel Air est confié au groupement d'entreprise Kerleroux – Art Dan pour 500.000 €.T.T.C. deux abstentions : Stéphane Philip et André Floch. Les travaux démarrent mi-juin et seront achevés début octobre 2019.

Environnement et Espace Rural

M. Martial Cadiou, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission

L'aliénation d'un délaissé communal est acté au lieu-dit « Quilien » pour 1 €/m².

En matière de travaux routiers, il reste une campagne de point-à-temps (travaux de gravillonnage) à réaliser sur plusieurs secteurs de la commune ; ainsi que l'élagage des bas-côté à nouveau effectués en 2/8 par les employés communaux.

Enfance et Affaires Scolaires

Mme Marie-Christine Pichon, Adjointe au Maire, rapporteur de la Commission

La Fête de la Jeunesse se tient le samedi 6 juillet après-midi au plan d'eau de Lanorgant.

Vie Associative et Animations

M. André Floch, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur de la Commission

Une nouvelle association de ball-trap est créée sur la commune de Plouvorn : le terrain sollicité sur « Kereozen » est classé en zone naturelle « N », zone protégée depuis 2007 et donc il est impossible de réaliser un quelconque aménagement sur le site.

Intercommunalité

Les élus acceptent d'adhérer au groupement de commande du Syndicat Mixte Informatique du Finistère (S.I.M.I.F.) pour une consultation sur la prestation d'acquisition et de maintenance des logiciels administratifs.

M. David Le Scanf, délégué du Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère (S.D.E.F.) rend compte de la réunion et des informations relatives à la commune de Plouvorn en matière de réseaux télécom, électricité, éclairage public : travaux sur 2019 d'effacement des réseaux rue du Plan d'Eau et rue du Guéven, plus bas rue du Capitaine de Menou, huit armoires d'éclairage public obsolètes seront remplacées avec installation d'horloge astronomique. La commune compte 494 points lumineux, rénovés chaque année avec 32 % d'éclairage au led aujourd'hui.

Information et Communication

M. David Le Scanf, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur de la Commission

Les élus réfléchissent sur le projet d'installation d'un panneau lumineux pour mettre en avant tous les évènements de la commune.

Prochaines réunions de Conseil Municipal fixées les lundi 1^{er} juillet et 9 septembre 2019 à 19 h en Mairie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 mai 2019	Le lundi trois juin deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 17 <i>Votants :</i> 18* <i>Pour :</i> 18* <i>Abstention :</i> 0 <i>*Pouvoir d'E. Combot à F. Palut</i>	<i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, CRENN Nadia, BOULAIRE Véronique, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, FLOCH André, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. <i>Absents excusés :</i> Estelle Combot, Isabelle LE GOFF, Mariannick JUDEAU, Hélène PAGE, Grégory BODERIOU
Délibération N° : 2019 06 01	<i>Secrétaire de séance :</i> David LE SCANF

Objet : Aliénation d'un délaissé communal à « Quilien » sur la commune

Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire rapporteur de la Commission « Environnement et Espace Rural » réunie le mercredi 22 mai 2019

EXPOSE la nécessité de céder une portion de territoire communal sur le secteur de Quilien.

Il s'agit de céder une emprise publique de l'ordre de 100 m², en bordure de la parcelle cadastrée section A N° 462

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTENT la cession telle que présentée au prix d'1 €/m².

.../...

.../...

PRECISENT que les frais de géomètre, notaire et autres seront à la charge exclusive des demandeurs.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document et entreprendre toute démarche se rapportant à ces travaux.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 3 juin 2019.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 4 juin 2019
Affiché en Mairie le mardi 4 juin 2019
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 mai 2019	Le lundi trois juin deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 17 <i>Votants :</i> 18* <i>Pour :</i> 18* <i>Abstention :</i> 0 <i>*Pouvoir d'E. Combot à F. Palut</i>	<i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, CRENN Nadia, BOULAIRE Véronique, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, FLOCH André, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. <i>Absents excusés :</i> Estelle Combot, Isabelle LE GOFF, Mariannick JUDEAU, Hélène PAGE, Grégory BODERIOU
Délibération N° : 2019 06 02	<i>Secrétaire de séance :</i> David LE SCANF

Objet : **Projet de travaux de mise en accessibilité, partage de la route et apaisement de la vitesse rue de Messinou**
Inscription au programme de financement du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police

Monsieur le Maire

EXPOSE le projet de réalisation de travaux rue de Messinou pour endiguer le caractère « accidentogène » dans ces quartiers de l'agglomération.

La sécurité des usagers des espaces piétons et routiers est l'axe privilégié pour cette opération. Un trottoir réglementaire et des axes distincts de circulation entre véhicules et cyclistes sont créés pour permettre aux piétons et aux automobilistes de marcher en toute sécurité. L'accent est porté sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT de retenir cette opération de mise en accessibilité, partage de la route et apaisement de la vitesse rue de Messinou.

DECIDENT de solliciter le Conseil Départemental du Finistère au titre la répartition du produit des amendes de police. Un dossier de demande de subvention est établi en ce sens.

.../...

Envoyé en préfecture le 04/06/2019

Reçu en préfecture le 06/06/2019

Affiché le

ID : 029-212902100-20190603-DEL20190602-DE

.../...

CHARGENT Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 3 juin 2019.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 4 juin 2019
Affiché en Mairie le mardi 4 juin 2019
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 mai 2019	Le lundi trois juin deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 17 <i>Votants :</i> 18* <i>Pour :</i> 18* <i>Abstention :</i> 0 *Pouvoir d'E. Combot à F. Palut	<p><i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, CRENN Nadia, BOULAIRE Véronique, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, Philippe, FLOCH André, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><i>Absents excusés :</i> Estelle Combot, Isabelle LE GOFF, Mariannick JUDEAU, Hélène PAGE, Grégory BODERIOU</p>
Délibération N° : 2019 06 03	<i>Secrétaire de séance :</i> David LE SCANF

Objet : Décision modificative avec virement de crédits

Monsieur Jean-Paul LE NAN, Adjoint au Maire en charge des « Finances Communales »,

EXPOSE la nécessité de procéder à un virement de crédits en section d'investissement pour permettre un équilibre des opérations d'ordre avec la section de fonctionnement.

Il se présente comme suit :

Crédits à ouvrir : Section d'Investissement, sens Dépenses		
2031-041	Frais d'étude	7680
Crédits à ouvrir : Section d'Investissement, sens Recettes		
2315-041	Installation, matériel et outillage technique	7680
Crédits à réduire : Section d'Investissement, sens Dépenses		
2111-21	Terrains nus	7680
Crédits à réduire: Section d'Investissement, sens Recettes		
10226-10	Taxe d'aménagement	7680

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT d'accepter le virement de crédits tel que présenté.

CHARGENT Monsieur le Maire de faire procéder à l'opération et d'en informer les services de la Perception de Landivisiau et toute autre autorité concernée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 3 juin 2019.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 4 juin 2019
Affiché en Mairie le mardi 4 juin 2019
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 mai 2019	Le lundi trois juin deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 17 <i>Votants :</i> 18* <i>Pour :</i> 16* <i>Abstention :</i> 2 <i>*Pouvoir d'E. Combot à F. Palut S. Philip et A. Floch, s'abstiennent</i>	<i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, CRENN Nadia, BOULAIRE Véronique, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, FLOCH André, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. <i>Absents excusés :</i> Estelle Combot, Isabelle LE GOFF, Mariannick JUDEAU, Hélène PAGE, Grégory BODERIOU
Délibération N° : 2019 06 04	<i>Secrétaire de séance :</i> David LE SCANF

Objet : Terrain de football synthétique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT d'attribuer les travaux de réalisation du terrain de football synthétique au groupement Kerleroux – Art Dan représentée par l'entreprise Kerleroux de Milizac

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier la présente décision auprès de l'entreprise mandataire et auprès de toute autre autorité concernée.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur le programme d'investissement N° 52 « *Terrain de football synthétique* » sur l'article N° 2312 « *Agencement et aménagement de terrains* »

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 3 juin 2019.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 mai 2019	Le lundi trois juin deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire <i>Etaient présents</i> : PALUT François, PICHON Marie-Christine, CRENN Nadia, BOULAIRE Véronique, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, FLOCH André, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Membres : <i>En exercice</i> : 22 <i>Présents</i> : 18 <i>Votants</i> : 17* <i>Pour</i> : 17* <i>Abstention</i> : 0 <i>*Pouvoir d'E. Combot à F. Palut</i>	<i>Absents excusés</i> : Estelle Combot, Isabelle LE GOFF, Mariannick JUDEAU, Hélène PAGE, Grégory BODERIOU
Délibération N° : 2019 06 05	<i>Secrétaire de séance</i> : David LE SCANF

Objet : Travaux de canalisations d'eau potable et des eaux usées rue du Guéven-

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire rapporteur de la Commission « Aménagement du Bourg – Urbanisme – Bâtiments Non-Sportifs » réunie le jeudi 23 mai 2019

EXPOSE les difficultés actuelles d'écoulement des eaux usées rue du Guéven. A cela s'ajoute l'itinéraire emprunté passant notamment sous un bâtiment d'exploitation de l'entreprise Guillerm.

Par ailleurs la canalisation d'alimentation en eau potable, vieille de plus de quarante années, présentent des fissures et risques de fêlure grave.

Ces situations sont déplorées par le délégué du service assainissement, l'agence de Saint-Pol de Léon Suez Lyonnaise des Eaux.

INFORME de la consultation lancée avec le concours du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (S.D.E.F.) et présente les offres enregistrées.

.../...

.../...

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT de retenir la proposition de l'entreprise TPC Ouest.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document et entreprendre toute démarche se rapportant à ces travaux

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les budgets Assainissement (61300) et Eau Potable (61200) de la Commune.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 3 juin 2019.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le mardi 4 juin 2019
Affiché en Mairie le mardi 4 juin 2019
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 27 mai 2019	Le lundi trois juin deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 17 <i>Votants :</i> 18* <i>Pour :</i> 18* <i>Abstention :</i> 0 <i>*Pouvoir d'E. Combot à F. Palut</i>	<i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, CRENN Nadia, BOULAIRE Véronique, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, FLOCH André, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. <i>Absents excusés :</i> Estelle Combot, Isabelle LE GOFF, Mariannick JUDEAU, Hélène PAGE, Grégory BODERIOU
Délibération N° : 2019 06 06	<i>Secrétaire de séance :</i> David LE SCANF

Objet : Travaux d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom rue du Guéven- Programmation 2019

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire rapporteur de la Commission « Aménagement du Bourg – Urbanisme – Bâtiments Non-Sportifs » réunie le jeudi 23 mai 2019

EXPOSE aux membres du Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, Rue du Guéven – Tranche 2.

PRECISE, que dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (S.D.E.F.) et la commune de Plouvorn afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

PRECISE que l'estimation des dépenses se monte à 198.500 €.H.T, répartis comme suit :

Réseau Basse Tension.....127 000,00 €.H.T.
Eclairage Public..... 49 000,00 €.H.T.
Réseau téléphonique (génie civil)..... 22 500,00 €.H.T.

.../...

.../...

RAPPELLE que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF : 144 000,00 €

Financement de la commune : 59.000 €. répartis comme suit :

.....0,00 € pour la basse tension
.....32 000,00 € pour l'éclairage public
.....27 000,00 € pour les télécommunications

Les travaux d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom situés rue du Guéven ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 27 000,00 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, d'où la rédaction d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTENT le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, Rue du Guéven – Tranche 2.

VALIDENT le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 59 000,00 euros,

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 3 juin 2019.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation :</p> <p>Lundi 27 mai 2019</p>	<p>Le lundi trois juin deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 17 <i>Votants :</i> 18* <i>Pour :</i> 18* <i>Abstention :</i> 0 <i>*Pouvoir d'E. Combot à F. Palut</i></p>	<p><i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, CRENN Nadia, BOULAIRE Véronique, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, FLOCH André, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><i>Absents excusés :</i> Estelle Combot, Isabelle LE GOFF, Mariannick JUDEAU, Hélène PAGE, Grégory BODERIOU</p>
<p>Délibération N° :</p> <p>2019 06 07</p>	<p><i>Secrétaire de séance :</i> David LE SCANF</p>

Objet : **Convention de groupement de commande pour l'optimisation d'achats informatiques de logiciels, de licences, de matériels et prestations associées.**

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire, délégué auprès du SIMIF (Syndicat Mixte Informatique du Finistère)

PRECISE que le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF) a été créé en 1986.

Il a pour objet « *d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités territoriales et établissements publics membres et dans les opérations mises en œuvre par celle-ci ou auxquelles elles participent.* »

Il propose aux collectivités territoriales, établissements publics, syndicats intéressés de constituer un groupement de commande permettant par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents pour optimiser les achats informatiques de la fourniture de logiciels, de licences, de prestations et prestations associées.

PRECISE que la constitution d'un groupement de commande requiert la souscription d'une convention par ses membres, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Le SIMIF assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

.../...

.../...

A ce titre, le SIMIF est chargé de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi que de la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement sauf dans les cas où cette mission est confiée au coordonnateur.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

L'assemblée délibérante est invitée à :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVENT la constitution d'un groupement de commandes avec les collectivités territoriales, établissements publics, syndicats qui en exprimeront le besoin dans le domaine pour optimiser les achats informatiques de logiciels, de licences, de prestations et prestations associées, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et à l'article L1414 du CGCT,

ADHERENT au groupement de commande constitué,

ACCEPTENT que le SIMIF soit désigné comme coordonnateur du groupement, et qu'à ce titre il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants et soit chargé de signer puis notifier le ou les marchés.

Chaque membre est chargé de l'exécution du marché sauf dans les cas où la charge de l'exécution du marché est confiée au coordonnateur,

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et ses éventuels avenants,

AUTORISENT le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la collectivité territoriale, établissement public, syndicat.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 3 juin 2019.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation :</p> <p>Lundi 27 mai 2019</p>	<p>Le lundi trois juin deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 17 <i>Votants :</i> 18* <i>Pour :</i> 18* <i>Abstention :</i> 0 <i>*Pouvoir d'E. Combot à F. Palut</i></p>	<p><i>Etaient présents :</i> PALUT François, PICHON Marie-Christine, CRENN Nadia, BOULAIRE Véronique, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, STEPHAN Brigitte, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, FLOCH André, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.</p> <p><i>Absents excusés :</i> Estelle Combot, Isabelle LE GOFF, Mariannick JUDEAU, Hélène PAGE, Grégory BODERIOU</p>
<p>Délibération N° :</p> <p>2019 06 08</p>	<p><i>Secrétaire de séance :</i> David LE SCANF</p>

Objet : Servitude de canalisation des eaux usées sur une parcelle privée à Lanorgant

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire rapporteur de la Commission « Aménagement du Bourg – Urbanisme – Bâtiments Non-Sportifs » réunie le jeudi 23 mai 2019

INFORME de la présence d'une canalisation des eaux usées de diamètre 150, sur les parcelles cadastrées section AH N° 200 et N0 201, situées au lieu-dit « Lanorgant », propriété des Consorts Milin.

PRECISE les droits et obligations qui en découlent :

pour les propriétaires des parcelles, de s'abstenir sur l'assiette de la servitude de toutes actions, aménagements et édifications pouvant porter atteinte au bon fonctionnement de la canalisation

pour la commune bénéficiaire de la canalisation, de s'obliger en cas d'intervention à financer à ses frais exclusifs la remise en état du fonds servant et tous travaux induits

.../...

.../...

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVENT les droits et obligations des propriétaires des parcelles cadastrées section AH N° 200 et N0 201, situées au lieu-dit « Lanorgant ; comme également des droits et obligations incombant à la commune de Plouvorn.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 3 juin 2019.

François PALUT, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
À la Préfecture de Quimper le mardi 4 juin 2019
Affiché en Mairie le mardi 4 juin 2019
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*